

Différences



DECEMBRE 1989 - No 97 - 10F

E D I T O

L'EGALE LIBERTE

La vérité des droits sur lesquels se fondent les valeurs inaugurées en France par 1789 s'articule sur la conjonction réciproque de la liberté et l'égalité : celle-ci ne va pas sans celle-là, sous peine de mettre en cause, par pans entiers, le fonctionnement de la société démocratique et l'exercice de la citoyenneté par tous.

Le sondage réalisé par la Fédération du Vaucluse (voir p. 2) comme la hausse impressionnante de l'abstention du corps électoral, le maintien de l'influence de l'idéologie d'extrême-droite, mais aussi les riches enseignements des "Assises pour l'Egalité" confirment le besoin de rendre plus intelligibles les réalités discriminatoires dont on ne perçoit le plus souvent que les apparences ou les effets. Les discriminations de droit ou de fait qui frappent les populations (immigrées ou françaises) vivant en marge des espaces d'épanouissement sociaux et culturels sont des réalités révocables. Leur révocabilité échapperait moins à l'opinion si la question de l'immigration n'était plus posée en termes d'exclusion ni traitée au coup par coup des logiques politiques.

Il est temps de lever les ambiguïtés autour du terme "intégration" et de l'aborder dans la dynamique de l'égalité des chances. Dans une société d'inégalités sociales flagrantes, de mélanges ethniques irréversibles, de contacts multiculturels nécessairement conflictuels, de survivances patriarcales diverses, de racisme banalisé, de sexisme encore structurel, la tâche est difficile. Elle n'est pas impossible.

REJOIGNEZ LE MRAP

Le tintamarre médiatique et politique déchaîné dans "l'affaire des foulards" a porté les fruits que l'on pouvait craindre : aux élections partielles du 26 novembre, une poussée préoccupante du Front National à Dreux, Marseille et d'autres lieux ; à travers les sondages, la révélation que les mystifications racistes ont gagné du terrain dans l'opinion.

Alors que, ces derniers temps, l'extrême-droite reculait à tous les scrutins, sa pression renouvelée s'explique aisément.

A force de diaboliser les quelques fillettes musulmanes coupables de respecter une tradition sans doute plus culturelle que religieuse ; en amalgamant leur attitude à l'intégrisme violent et au terrorisme ; en présentant les immigrés maghrébins comme foncièrement inassimilables ; en attisant à ce propos les passions et les peurs ; en invoquant avec grandiloquence l'identité nationale et la civilisation contre les menaces de la barbarie, on ne pouvait que conforter les préjugés et les comportements d'exclusion dont le lepénisme tire profit. En prime, on leur attribuait un label de laïcisme et de progressisme.

C'est de toute évidence à la faveur de ce climat que le maire de Beaucaire, après celui de Montfermeil, refusait l'entrée de l'école à des enfants d'immigrés, et qu'un conseiller général, à Aix-les-Bains, s'en prenait aux juifs orthodoxes en raison de leurs coutumes vestimentaires.

Dans le même temps, on accreditait la diversion majeure de Le Pen, qui consiste à dire que l'immigration est "le problème numéro 1 de la France". Excellent moyen pour masquer les vrais, ceux qui inquiètent à juste titre et devraient mobiliser l'ensemble de la population : le chômage et les salaires, le logement, l'insécurité, les insuffisances de l'école et de la formation des jeunes, sans parler de la perversion des valeurs qui s'attachent à l'idéal républicain, piliers de l'identité française.

Pas étonnant, dans ces conditions, que des voix plus nombreuses se soient portées vers le Front national, lequel gagne par défaut, les forces démocratiques ayant été paralysées par le désarroi que créait le faux débat

des foulards, et surtout par l'absence de solutions aux difficultés actuelles, communes aux Français et aux immigrés.

Le Mrap avait averti du danger. Dès le 25 octobre, dans une déclaration commune avec le SNES, il soulignait que "l'intolérance ne peut conduire qu'à alimenter l'injustice, nourrir les promoteurs de l'exclusion des étrangers en France, favoriser les fanatismes et alimenter les intégrismes". Son communiqué du 9 novembre constatait : "La dramatisation de ces affaires, la démesure des réactions représentent incontestablement un réel danger, car elles alimentent et excitent le racisme anti-maghrébin". A la veille même des deux dimanches noirs des élections partielles, son Bureau National adoptait une résolution appelant à réagir pour éliminer le poison raciste dans la société française.

Le moment viendra d'analyser les arrière-pensées, les confusions, les sectarismes, les amours-propres qui se sont conjugués pour diviser les défenseurs - tous également convaincus - de la laïcité, des droits de l'Homme et de l'émancipation féminine.

Parce qu'au milieu des outrances, le Mrap a su raison garder, et favoriser un débat responsable, sa voix a été étouffée. Ces semaines ont confirmé que l'expression antiraciste dans les médias comme la diversité des points de vue et des initiatives, l'effort militant en profondeur, ces richesses du mouvement associatif.

Cela dessert le combat commun : il importe de le mener dans le pluralisme en mobilisant tous les secteurs de l'opinion, toutes les sensibilités.

Plus que jamais fort de son expérience de quarante ans, le Mrap se doit d'agir avec rigueur, résolution et dans un esprit d'union.

En ce début d'année, le Mrap invite tous ceux qui approuvent ses objectifs à soutenir ses efforts. Contre tous les racismes d'ici et d'ailleurs, ils peuvent accomplir, pour commencer 1990 un premier geste : adhérer ou renouveler leur adhésion. Sans retard, car la menace est là.

Albert Lévy

1) Voir le dossier en pages 6 et 7.

EN BREF

■ ASSISES

Les deux policiers des brigades motorisées inculpés dans le cadre de l'affaire Oussekine comparaitront devant les Assises de Paris à partir du 22 janvier prochain.

■ NON-LIEU

L'affaire judiciaire oppose d'une part Faurisson, le plus célèbre des "négationnistes" du génocide juif et des chambres à gaz, les éditeurs du n° 1 de la revue "Annales d'Histoire révisionniste", et d'autre part les avocats des parties civiles : la Ligue française pour la défense des droits de l'homme, le Mrap ainsi que sept autres associations. Inculpé d'apologies et de complicité de crimes de guerre et de propagation de fausses nouvelles, Faurisson et ses acolytes ont bénéficié d'un non-lieu (Tribunal de Grande Instance de Auch, 30 oct. 89).

Parallèlement, on constate une recrudescence prégnante du mouvement révisionniste avec notamment la vente libre et massive de la revue "Révision" qui s'affirme "seul journal anti-juif". A quand un texte de loi qui incrimine la négation des génocides reconnus par les organismes officiels ou les juridictions nationales et internationales ?

■ SAINTES EN APPEL

Notre amie Jacqueline Allain de la Fédé-Charentes, en procès avec Dominique Bussereau, ex-député, vient de payer cher pour un tract (juin 88) dans lequel elle dénonçait ses affiliations avec l'extrême-droite, ses appels aux voix du FN, et ses complicités avec l'apartheid sud-africain. Bussereau a attaqué en diffamation. Le Tribunal de Saintes a condamné J. Allain à 2 500 F d'amende. Appel est fait de ce jugement.

■ YOM HATORA

Près de 30 000 personnes ont participé, le 12 novembre, au premier Yom Hatora du grand Rabinat de France, au Bourget. Une journée du judaïsme français diverse, culturelle et religieuse qui entendait aussi être la traduction d'un certain renouveau du judaïsme français.

SONDAGE: L'ETAT DES CHOSES

La Fédération Mrap du Vaucluse a réalisé une enquête auprès de 625 élèves du lycée Aubanel, dont nous reproduisons ici les principaux résultats.

Les jeunes interpellés par ce sondage ne semblent pas avoir une vision précise de la profondeur des inégalités. Notamment en ce qui concerne la justice, ils ne savent pas ou ne veulent pas savoir que l'application des lois peut varier en fonction du milieu social, de l'origine ethnique, de l'âge. Par contre, de manière globale, ils reconnaissent (question 3) le racisme et la faiblesse des revenus comme facteurs déterminants des inégalités.

La majorité des garçons et filles interrogés considère que tous les résidents ont les mêmes devoirs, fixés par le respect des lois qui est la seule obligation qui s'impose à tous les résidents d'un pays. Mais, si la situation est claire pour les droits politiques, elle l'est beaucoup moins pour le travail (seuls 45 % savent que les étrangers ont moins de droits) et elle est très confuse pour les aides sociales : 47 % (et il y a parmi eux des jeunes d'origine étrangère) croient que les étrangers ont plus de droits que les Français.

Ils sont pourtant 58 % à se déclarer favorables au droit de vote des immigrés aux élections locales. Si l'on en croit certains sondages qui s'adressent à l'ensemble des classes d'âge, les jeunes paraissent plus avancés sur cette question des droits politiques. Cependant, une probable défiance à l'égard du monde de la politique les amène à affirmer que cette mesure ne favoriserait pas le recul du racisme. La bonne santé de la démocratie nécessite pourtant que deux millions de personnes qui participent à la vie économique du pays puissent exercer des droits et des devoirs politiques. Contrairement à l'option "pour le droit de vote", une bonne partie s'en tient à une attitude sceptique en pensant qu'il est impossible de lutter contre le racisme ou qu'il faut, pour cela, renvoyer les étrangers.

En somme, ces jeunes semblent partagés entre des aspirations de liberté et d'égalité pour tous les citoyens résidents et une attitude frileuse perméable aux arguments fallacieux du Front national. Plus que jamais une campagne d'explications et de vérité s'impose, et nous souhaitons que le gouvernement encourage les médias et les enseignants à mener cette campagne.

La Fédération Mrap du Vaucluse.

1 Quelle est, selon vous, la notion la plus importante dans la devise de la République ?

- Liberté 66 %
- Egalité 27 %
- Fraternité 7 %

2 Actuellement en France, tous les résidents (personnes françaises ou étrangères qui vivent et travaillent en France) sont-ils égaux ?

	Oui	Non
- Devant les tribunaux	62 %	38 %
- Devant la police	38 %	62 %
- Dans le travail	13 %	87 %
- Dans la vie quotidienne	30 %	70 %
- Dans les loisirs	64 %	36 %
- A l'école	73 %	27 %

3 Quelles sont, selon vous, les inégalités les plus criantes ?

- Réponses positives (expulsions, racisme, ségrégation) 49 %
- Réponses négatives (les étrangers sont privilégiés) 6 %
- Pas de réponses 45 %

4 Les résidents étrangers ont-ils moins, autant ou plus de devoirs ?

	Moins	Autant	Plus
- Devant les impôts	29 %	66 %	5 %
- Devant les cotisations sociales	27 %	55 %	18 %
- En ce qui concerne le respect des lois	17 %	59 %	24 %

5 Ont-ils autant ou plus de droits ?

	Moins	Autant	Plus
- Dans le travail	45 %	49 %	6 %
- Devant les aides sociales	10 %	43 %	47 %
- En ce qui concerne le droit de vote	81 %	15 %	4 %

6 Commentaires éventuels.

- Commentaires positifs (tout le monde doit avoir les mêmes droits et devoirs) 14 %
- Commentaires négatifs (les étrangers ont plus de droits que nous) 21 %
- Absence de commentaire 65 %

7 Le Parlement européen vient de recommander aux gouvernements d'accorder aux résidents étrangers le droit de vote aux élections municipales. Pensez-vous que ce soit :

- pas assez 13 %
- convenable 45 %
- trop 42 %

8 Commentaires éventuels.

- Commentaires positifs (ils doivent participer à la vie politique) 23 %
- Commentaires négatifs (ils ne sont pas chez eux) 28 %
- Sans commentaire 49 %

9 Pensez-vous que cette mesure contribuerait à faire reculer le racisme ?

- Oui 24 %
- Non 76 %

10 Quelles mesures devrait prendre le gouvernement pour qu'il y ait plus d'égalité ?

- Réponses positives (agir au niveau du travail, de la ségrégation, améliorer les lois, régulariser les clandestins...) 38 %
- Réponses négatives (l'inégalité existera toujours, limiter les aides sociales...) 28 %
- Pas de réponse 34 %

11 ...Et moins de racisme ?

- Réponses positives (expliquer, informer, mieux intégrer les étrangers, lutter contre les mouvements racistes...) 27 %
- Réponses négatives (C'est impossible, renvoyer les étrangers...) 37 %
- Pas de réponse 36 %
- Vue d'ensemble 22 %
- Réponses montrant une attitude entièrement positive 26 %
- Réponses montrant une attitude entièrement négative 33 %
- Réponses montrant une attitude ambiguë 3 %

BAVURES A LA MARTINIQUE

Au cours d'une conférence de presse qui s'est tenue au siège du Mrap, Me Marcel Manville, avocat au Barreau de Fort de France, a exposé les circonstances qui l'ont amené à défendre à plusieurs reprises des personnes victimes de sévices commis par des policiers ou des gendarmes en Martinique.

"En aucun cas, note le communiqué du Mrap, les auteurs de ces actes n'ont été sanctionnés par la Justice, les seules mesures prises ayant été parfois la mutation en métropole de gendarmes qui avaient fait l'objet de plainte. Ces dysfonctionnements graves, dans un contexte où les inégalités, les discriminations et les comportements se fondent trop souvent sur la couleur de la peau, durent depuis plusieurs années, créant des tensions dans le milieu judiciaire. Me Manville a longuement exposé le cas d'Adrien Caloc (présent à la conférence de presse) poursuivi en septem-

bre 1988 sur simple accusation de son ex-employeur (d'avoir saboté un tracteur) et condamné par le tribunal correctionnel de Fort-de-France à six mois de prison avec sursis. La plainte de celui-ci pour coups et blessures contre des gendarmes a par contre été classée sans suite. L'ensemble de cette dernière procédure et ses suites sera examinée dans les tous prochains jours par la cour d'appel de Fort de France.

L'ensemble des comportements de la gendarmerie et de la justice françaises en Martinique est entachée par ces affaires. Me Manville a envoyé une lettre ouverte au ministre de la Justice (au début de l'été dernier) dans laquelle il écrit notamment : "cette situation ne fait qu'aggraver le climat de tension qui existe actuellement dans les relations inter-raciales aux Antilles".

Le Mrap a demandé à être reçu par les ministres de la Justice et de la Défense.

L'ARBRE SCIE

L'Arbre à palabres, une association africaine de Montpellier, dérange. C'est en tout cas le constat que l'on est bien obligé de faire. L'association, régulièrement déclarée, a dû fermer son local-café sous le coup d'une procédure de trouble à l'ordre public. Sauf que la procédure a été faite le 10 septembre, un dimanche, jour de fermeture.

En fait, les ennuis ont commencé lorsque l'association, qui avait déjà organisé des manifestations diverses, a monté une soirée débat avec des KANAKS venus expliquer les espoirs et les difficultés de leur peuple. C'était juste avant

le référendum. Solidarité à l'Afrique du Sud, solidarité aux peuples pris dans l'étau des différends sénégal-mauritanien, etc..., l'association continue cependant son chemin jusqu'au 12 octobre dernier. Ce jour-là, trois jours avant une soirée d'hommage à Thomas Sankara, Cheikh Kunda est emmené au commissariat où on lui donne notification de fermeture !

La notification n'est pas datée, le parquet dit ne pas avoir de procès verbaux et l'avocat de l'association n'a toujours pas accès au dossier.

Un sciage en règle, mais le Mrap de Montpellier est alerté.

CA PUE !

"Tout le monde sait bien que ce sont des voleurs de poules et compagnie et ici on en a marre." "C'est comme le cancer, c'est une invasion". "On a peur et puis ça pue !" Les habitants de Prisiac persistent et signent, suivant leur maire qui entend expulser quelques familles de Tsiganes campant sur le territoire de la commune. Paul Lavolé, édile de Prisiac, a en effet organisé un référendum sur la question. Il s'est trouvé 590 votants, sur 972 inscrits, pour approuver l'exclusion des familles tsi-ganes. 28 électeurs seulement se sont opposés à cette décision. La chronique d'un racisme imbécile qui frappe encore une fois les gens du voyage et empêche en outre la scolarisation de 14 gosses. Le Mrap est intervenu, au côté de l'institutrice de village, saisissant le gouvernement et demandant à rencontrer le conseiller du Premier ministre.

Différences

89, rue Oberkampf
75543 Paris Cédex 11
Tél. : 48 06 88 00
Directeur de la publication
Albert Lévy
Rédaction en chef
René François
Chérifa Benabdessadok
Administration/gestion
Marie-Odile Leuenberger
Publicité au journal
Maquette (P.A.O.)
LA GRAF
Tél. : 48 51 60 18
Impression
Montligeon Tél. 33 83 80 22
Commission paritaire
n° 63634
ISSN 0247-9095
Dépôt légal 1989-12

Tarifs

le numéro mensuel : 10 F
le numéro spécial : 40 F
Abonnements
1 an : 10 n° mensuels et
4 n° spéciaux : 240 F
1 an à l'étranger : 300 F
6 mois : 120 F
Etudiants et chômeurs :
1 an : 150 F
6 mois : 80 F
(joindre une photocopie des cartes
d'étudiant ou de pointage)
Soutien : 300 F
Abonnement d'honneur : 1 000 F

EN BREF

■ RNCA

La Rencontre Nationale contre l'apartheid (RNCA) a organisé, le 15 novembre à Paris, un rassemblement devant le siège du Crédit Lyonnais. Cette banque est en effet largement impliquée dans la collaboration financière avec Pretoria et notamment dans les négociations de la dette sud-africaine (21 milliards de dollars).

■ MARSEILLE

Un projet de grande mosquée a été déposé début novembre sur le bureau du maire de Marseille. Ce projet de 15 000 places comporte également un espace commercial et un centre culturel.

Robert Vigouroux avait récemment exprimé son accord pour "une grande mosquée de la dimension d'une cathédrale ou de la Grande mosquée de Paris, qui soit un symbole pour la population musulmane de Marseille".

■ IMPERATIF

Défendant son budget, Claude Evin, ministre de la Santé, de la Solidarité et de la Protection sociale, a déclaré le 10 novembre que "le gouvernement ne souhaitait pas mettre en oeuvre une politique de ghetto" quant à l'immigration et que "l'intégration des immigrés était un impératif d'intérêt national".

■ RACISTE

"Le mieux pour les musulmans serait qu'ils rentrent chez eux" a déclaré Mgr Lefèvre, 84 ans, patron des intégristes catholiques. "Les musulmans ne peuvent pas être catholiques, ils ne peuvent pas être vraiment français... Ce sont vos femmes, vos filles, vos enfants qui seront kidnappés et emmenés dans des quartiers réservés comme il en existe à Casablanca."

■ LIVRES DETRUIITS

Une centaine d'ouvrages sur l'Islam ont été détériorés en quelques mois à Beaubourg. Les ouvrages, lacérés au cutter, appartiennent aussi bien au domaine des arts qu'à ceux de la littérature ou des mathématiques.

AUX ACTES

Un abondant courrier relatif au débat sur le "foulard islamique" est parvenu au siège du Mouvement. Nous publions ici quelques extraits de ces lettres. Mouloud Aounit, secrétaire général, et Jean-Marc Heller, secrétaire national, apportent également leur contribution.

ARRÉTONS LES DEGATS

Aux différents moments de la montée des tensions et des controverses autour de ce qu'il est convenu d'appeler "l'affaire des foulards islamiques", le Mrap a exprimé sa position.

Celle-ci a abusivement été interprétée (y compris au sein de l'association) comme un soutien inconditionnel au port du voile, comme une "capitulation" devant l'intégrisme musulman dont il serait l'expression visible. On insinue même que le Mrap pourrait se faire l'adjuvant du sexisme contenu dans cette tradition religieuse. Soyons sérieux et surtout ne simplifions pas les choses. Ferme-ment attaché aux principes de la séparation de l'Eglise et de l'Etat, à la distinction qu'opère chaque citoyen entre ce qui appartient à sa vie privée (la liberté de conscience) et ce qui relève de la vie publique et sociale (l'école), le Mrap a fait de la laïcité un thème central de son dernier congrès (juin 89, Grenoble).

Ceci étant posé, le Mrap se refuse à ignorer deux phénomènes particulièrement graves pour le présent et l'avenir de notre société : 1°) la confusion entretenue, devenue courante entre musulman et intégriste. La discrimination est de ce fait trop grande à l'égard des personnes qui se réclament culturellement et spirituellement de l'Islam pour que le Mouvement qui se bat contre le racisme ne la voit pas. 2°) Le Mrap refuse également que l'exclusion soit la réponse aux questions pratiques, philosophiques et culturelles que pose aujourd'hui en France l'intégration de l'Islam dans la société. L'événement n'est pas inédit ; le rapport de forces entre laïcité et intégrisme est suffisamment clair pour qu'on ne dramatiser pas la situation.

Le Mrap s'est donc prononcé pour le maintien à l'école des quelques fillettes porteuses de foulard. Il s'est efforcé de maintenir un difficile, mais indispensable équilibre entre, d'une part, un attachement ferme aux principes de la laïcité, d'autre part son refus pragmatique de l'exclusion d'enfants, d'adolescentes en raison du simple port de foulards, dans la mesure où ceux-ci respectent le fonctionnement et les contenus de l'enseignement laïque, seul susceptible d'être un rempart contre l'obscurantisme, la soumission, l'intolérance. Il ne s'agit ni de nous en prendre aux enseignants et aux responsables des établissements concernés, ni d'envisager cette mesure comme une raison éternelle.

Ne mélangeons pas les niveaux. Envisager de régler un problème pratique et immédiat dans un climat symptomatiquement passionnel ne revient pas à cautionner le retour à "une école à la carte". Nous avons aussi à considérer, au nom précisément de la philosophie des droits de l'homme inspiratrice de l'école laï-

que, les droits de l'enfant à son enfance, de l'adolescent à son adolescence. De grâce, ne faisons pas de ces gosses des otages, des vedettes ou des martyrs. Laissons-leur le temps de choisir eux-mêmes leurs propres rôles. L'exclusion systématique signifierait renforcer la ghettoïsation, développer la marginalisation culturelle, favoriser le repli communautaire qui guette les espaces socio-économiques sans perspective. En un mot comme en cent, l'école doit rester laïque, elle doit peut-être le devenir davantage. Le prosélytisme religieux n'a rien à y faire. Les signes distinctifs comme les rites appartenant aux religions représentées en France ne doivent pas s'imposer aux autres, ils ne doivent en aucun cas gêner le fonctionnement de l'école ni ses programmes scolaires. "Le pari de l'école" et sa mission se jouent ailleurs : dans la lutte contre l'échec scolaire, la revalorisation de la fonction enseignante, dans la modernisation de ses enseignements.

Arrêtons le dérapage des actes : le Front national, curieusement plutôt discret ces derniers temps, repart en

croisade. Il se met en campagne. Et l'on ose imaginer combien les échauffourées verbales, les commentaires tout azimut, les images focalisées sur "les méchants musulmans" auront malheureusement travaillé pour l'extrême-droite raciste. Le dérapage est peut-être consommé. L'immigration resurgit comme enjeu électoral et politique avec la proposition de l'opposition d'un débat parlementaire sur ce sujet. Comme si les immigrés n'appartenaient pas organiquement à l'histoire et au devenir de la société française.

La dérive des mots ne signifie pas qu'il faille museler le débat. Bien au contraire.

Le Mrap entend y contribuer afin de préciser la réalité dont on parle et de mettre à jour les principes laïques de l'école publique sans les amputer de l'égalité au nom de laquelle ils se sont affirmés. L'égalité n'est pas égale pour tous à l'école.

C'est sur ce terrain que nous attendons des mesures concrètes.

Mouloud AOUNIT
Secrétaire Général du MRAP

FOULARDS ET DROITS DE L'ENFANT

Les Nations-Unies ont adopté à l'unanimité la Convention internationale sur les droits de l'enfant (20 nov.). A brève échéance, celle-ci va intégrer nos normes juridiques internes. Cette convention engage les Etats à respecter "le droit de l'enfant à la liberté de pensée, de conscience et de religion". "Ce droit implique en particulier la liberté d'avoir ou d'adopter la religion ou la croyance, quelle qu'elle soit, de son choix, et la liberté de manifester sa religion ou sa croyance individuellement ou en collectivité, tant en public qu'en privé, sous réserve uniquement des limites prévues par la loi et nécessaires pour préserver la sécurité, l'ordre, et la santé publique et morale." (art. 7 bis de la Convention). Cette consécration, par la Convention, de la liberté de pensée, de conscience et de re-

ligion reconnue à l'enfant est à rapprocher de l'article 10 de la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen du 26 août 1789 incorporée dans le préambule de notre constitution : "nul ne doit être inquiété pour ses opinions même religieuses pourvu que leur manifestation ne trouble pas l'ordre public établi par la loi." Que peut-on déduire de la confrontation de ces deux textes ? A l'évidence le débat s'articule autour du contenu de la notion d'ordre public et le droit dans ce cas est d'un faible secours.

Cela étant, les enfants ne sont-ils pas pris en otage ? Ces principes devraient permettre de préserver malgré tout la cause des enfants et des adolescents.

Jean-Marc Heller
Magistrat, Secrétaire national du Mrap

AIX-LES-BAINS : TROP DE JUIFS ?

Le conseil municipal d'Aix-les-Bains vivait une séance tranquille le 13 novembre, jusqu'au vote de la location d'un terrain à la communauté israélienne pour la construction d'une école et d'un lieu de culte. Six élus divers droite opposés au maire PR quittaient alors la salle, non sans diffuser un communiqué où ils s'inquiétaient "du développement important de la population française israélite à Aix-les-Bains" à laquelle ils reprochent de se distinguer "par les signes extérieurs de leur religion, par leur mode particulier de vie et par leur désir profond de ne pas s'intégrer à la population locale".

Outre que cette communauté ne représente que 3 %

de la population, ce genre de littérature ne peut qu'attiser les vieux démons antisémites et les fantasmes racistes dans une ville où l'extrême-droite pèse 19 % des voix. Est-ce le calcul ignoble fait par ces politiciens ? Dans un communiqué intitulé "Après les musulmans, les juifs", le Mrap dénonce "cette dérive dangereuse [qui] témoigne de la pénétration et de la vivacité de l'idéologie de l'exclusion et confirme qu'un racisme ne va jamais seul. Il appelle l'ensemble des forces morales, politiques et sociales à combattre les conceptions étroitement "assimilationnistes" qui nient les droits imprescriptibles et naturels des différentes communautés vivant en France" (17 nov. 89).

CITOYENS !

Je suis en désaccord total avec la position prise par le Mrap dans l'affaire du Tchador. Je vous prie, dans ces conditions, de bien vouloir accepter ma démission de votre Comité d'Honneur du Mrap et de votre organisation. Avec mes regrets, je vous prie de croire, Monsieur le Président, en mes sentiments distingués.

Gisèle Halimi
Avocate à la Cour

Restent les musulmans, fort nombreux d'une culture étrangère à la culture européenne, étrangers au raisonnement logique, et dont la religion est d'une intransigeance absolue (c'est la seule religion dictée par Dieu lui-même, donc inattaquable et hors de discussion) et qui n'a pas abandonné le devoir de conquête. C'est toute notre culture qui est en jeu, et seule l'ignorance de la religion islamique par nos compatriotes explique leur naïveté à leur égard [...] Profondément choquée par votre position dans cette affaire, je vous renvoie ma carte du Mrap dont je démissionne - avec regret pour les luttes menées avec vous. Car je me refuse à vivre en étrangère dans mon propre pays, impression que j'ai cependant déjà éprouvée dans certaines banlieues proches de Paris.

Hélène Guilcher Paris

L'histoire du port du voile - ailleurs, ou à l'école - me paraît une lamentable et stupide "guéguerre". Elle n'honore ni la laïcité, ni la religion.

Aloys Carton Battières

Avons-nous vraiment réfléchi aux codes de conduite nécessaires pour qu'une société soit vivable pour tous ? Que direz-vous si des jeunes filles qui portent le voile se font agresser par des jeunes racistes ? Peut-on d'abord vraiment parler de la liberté de ces jeunes adolescentes ou plus probablement de la volonté d'un père qui dirige sa famille sans partage ? Dans ce cas, aidons-nous vraiment ces jeunes vers l'intégration en défendant la liberté du père, nous qui avons supprimé la notion de "chef de famille" ?

Ghislain BELLORGET Paris

Je continuera à défendre les droits des immigrés, de leurs femmes et leurs enfants, égaux à ceux des Français, et je combattrai toutes les formes de racisme ou d'apartheid, camouflés même sous des dehors religieux.

Henri SIE Perpignan

Les musulmans viennent en classe le vendredi et les juifs le samedi. La quasi-totalité des Français parlent des congés de la Toussaint, de la Noël et de Pâques. L'Ascension et l'Assomption sont fériés. Le christianisme est-il donc religion d'Etat ou bien sommes-nous dans un Etat laïc ? [...] Il y a 40 ans, en France, les femmes ne pouvaient entrer à l'église la tête nue. Il y a 50 ans, les filles, au lycée, ne pouvaient être jambes nues. Elles devaient même porter des gants. [...] Notre communauté humaine serait bien pauvre si elle ne comportait qu'un seul modèle d'être humain ! Elle ne peut que s'enrichir de leurs diversités et de leurs multiples cultures. Les mass-médias, les communications, permettent à tous d'être au courant de tout. Il se produit dans le monde entier un brassage des êtres et des cultures en un bouillonnement comme il n'y en eut jamais. Nous sommes tous des métis, des hybrides. Nos mots eux-mêmes deviennent hybrides.

Jacqueline MAITTE-LOBBE La Crevasse

Je constate à mon regret ma totale et absolue opposition avec les positions assez "complexes" communes aux deux organisations (Mrap et Snes) ou tout au moins à leur BN : cara-t-on consulté la les bases ? Il serait d'ailleurs inté-

ressant de le faire. Ne serait-ce pas plus démocratique ?

Micheline MONTOT Vendôme

Le comité local regrette qu'une position claire et nette n'ait pas été prise sur le port du foulard islamique à l'école ; il craint qu'une déclaration de "tolérance passive" ne défende pas fermement la laïcité républicaine et ne dégénère en démission.

Le comité local du Mrap Saintes

Vous ne pouvez pas oublier celles qui se sont battues et se battent pour l'égalité et la dignité des femmes. En conséquence, défendre cette jeune fille contre les brimades racistes est nécessaire, mais embrayer en défendant le port du voile, non et non.

Jacqueline MOUTTE, avocate Marseille

Le "droit à la différence" concerne, comme la religion, la vie privée. C'est l'un des aspects de la liberté. L'autre aspect est la stricte égalité des individus devant la loi et les règles de la société. Aucun privilège ne peut être reconnu (ni aucune diminution de droit ne peut être imposée) à personne en raison de son appartenance à un groupe. Dans la vie publique, pas de distinction entre les individus ; autrement dit, pas de statut personnel : c'est le fondement même de notre société politique, tel qu'il a été posé il y a 200 ans. (...) Que le Mrap renonce à cette querelle empoisonnée et qu'il continue de lutter pour l'égalité de droit et de fait des immigrés et enfants d'immigrés avec les autres membres de la société française. Car cette égalité de traitement dans le cadre de notre tradition républicaine (et la neutralité stricte de l'école en est un aspect) est la condition même de l'intégration harmonieuse que nous souhaitons tous.

Gilbert LAZARD, professeur de persan Paris

A l'heure où nous constatons une montée de l'intolérance (cf l'incendie criminel du cinéma St Michel), de l'intégrisme (cf l'affaire des versets sataniques de Rushdie), du puritanisme dictatorial (cf les comités anti-avortement en Amérique), faut-il trahir l'école de la république en étouffant une affaire grave, en minimisant le problème du foulard et en cédant aux pressions de certaines associations qui déjà manifestaient contre Rushdie il y a un an, ou encore en donnant plus d'importance qu'il n'en faut à une crise vestimentaire d'adolescents et en ne condamnant pas le fait que ces enfants sont les otages de leurs parents ? Olivier BORDA-CARRE Asnières-Gennevilliers

J'ai suivi pendant 4 ans les cours d'un établissement secondaire public. Il nous était bien indiqué chaque année que pour des raisons de neutralité et de laïcité, le port de toute insigne, objet ou signe distinctif d'une apparence politique, philosophique, religieuse était rigoureusement interdit, et que c'était le meilleur moyen de rassembler les élèves et d'assurer la cohésion du groupe et de la nation. Cette notion est-elle devenue caduque ?

Georges THOMAS Saint Jacques de la Lande

Je ne renouvellerai pas mon adhésion à votre mouvement. Vous vous attaquez à des problèmes majeurs, c'est vrai. L'école est aussi - disons de la neutralité de l'école - et c'est là que nous nous séparons. A chacun son dogme, n'est-ce pas.

R. CLAVERIE Pau

Je regrette vos prises de position contre M. Chevrière contre le port, dans les classes, du foulard islamique. Je proteste contre vos positions, à la fois comme féministe - le voile est le symbole de la subordination de la femme ; on commence par le foulard et on aboutit au voile noir avec grillage pour les yeux - sans parler de l'excision ! - et comme

ferme partisan de la laïcité, surtout à l'école.

Docteur Fanny SCHAPIRA Paris

Comment admettre que l'école qui par sa neutralité religieuse permettait à tous les enfants de se retrouver ensemble loin des notions d'intégrisme qui favorisent le racisme perde son statut de lieu où tout un chacun peut aller en laissant ses a priori religieux au vestiaire. Comment donner une culture moderne aux jeunes si ceux-ci, pour respecter les préceptes de leurs religions respectives ne doivent plus participer au cours de philosophie ou de biologie.

S. GOLDSTEIN Paris

"Les remous" suscités par l'affaire des trois foulards divisent les tenants de la laïcité, les militants antiracistes, affirme-t-on ici et là. Il n'y a pas, à mes yeux, division mais discussion, pas de contradiction de fond, mais des approches différentes au nom même des valeurs de la laïcité. Le Mrap s'est élevé contre cette exclusion. Cet événement intervient juste après le décision de certains maires (Montfermeil et Beaucaire) d'interdire l'accès de certains enfants d'immigrés à l'école. Là aussi le Mrap s'est prononcé contre l'exclusion. Curieusement, l'exclusion des enfants par des élus, appartenant donc aux institutions de la République, n'ont pas soulevé autant d'émotion. Pourquoi ?

Michel GARCIA Villejuif

Quelques points à verser au débat sur le voile.

1°) L'équation simpliste et odieuse en termes de jugements pré-établis sur la conscience de milliers de gens : foulard = intégriste = islamiste = terroriste potentiel. Les vieilles peurs se sont réveillées. Jusqu'où iront-elles ?

2°) Féminisme : l'école, dit-on, serait le lieu de l'épanouissement des idées anti-sexistes. 1885 : l'école publique et obligatoire est née. 1905 : la séparation de l'Eglise et de l'Etat est consommée. 1946 : le droit de vote est accordé aux femmes. Un siècle de luttes - pour l'essentiel hors de l'école, avant d'aboutir au droit à l'interruption volontaire de grossesse, toujours porté à l'index par qui vous savez. Alors, on relativise ?

Francine COLIN Paris

Je suis comme des centaines de milliers d'enseignants français, parfaitement d'accord avec ce proviseur, estimant que c'est la neutralité laïque à l'école (et non pas l'exhibition d'insignes idéologiques de tous bords) qui est précisément le meilleur rempart des libertés individuelles dans un pays pluraliste qui a beaucoup payé, dans son histoire, pour parvenir à les garantir.

C. CAMILLERI Paris

Evitons simplement de régler le conflit par la violence, restons, d'abord, fermes sur les droits de l'homme. On a trop tendance, aujourd'hui, à se retrancher derrière le respect des "différences culturelles" pour tout accepter. (...) Et puis, n'y mêlons pas de racisme : on n'est pas raciste lorsqu'on est héritier de Voltaire et de Diderot.

Christine ROUX Veynes

De longue date, le Mrap a vocation d'antiracisme. Peut-il soutenir une attitude obscurantiste et sexiste vis-à-vis des femmes musulmanes, exprimant au sein de l'Islam l'idéologie la plus rétrograde et la plus réactionnaire, quoique minoritaire ?

Tous ceux qui me connaissent, dans ma communauté d'origine ou parmi les Français de souche, savent que ma position n'exclue en rien le respect du choix individuel de chaque femme et de chaque individu sur le plan religieux. C'est pour tout être humain une question de conscience personnelle.

Bahat JURQUET Marseille

E N B R E F

■ BARBELES

Le général Hans Stemple, porte-parole de l'armée sud-africaine, a déclaré le 14 novembre 1989, que Pretoria avait installé des barbelés électrifiés à ses frontières de puis 1986. Il a ajouté que déjà 94 personnes étaient mortes sur ces barrières. Les Eglises estiment, elles, le bilan à 400 tués, qui font du pays un gigantesque camp.

■ BIT

Le Bureau international du travail (BIT) a décidé le 15 novembre de créer une commission d'enquêtes sur les discriminations ethniques en Roumanie. Elle travaillera notamment auprès des réfugiés roumains en Hongrie, Yougoslavie et RFA, la Roumanie lui ayant refusé l'entrée de son territoire.

■ 43 MILLIARDS

Le directeur général de la FAO a estimé, le 14 novembre dernier, que plus de 500 millions d'hommes souffraient de la faim dans le monde, précisant même que ce chiffre était sans doute dépassé aujourd'hui. Au passage, la FAO estime que les flux de capitaux (1988) entre pays pauvres et pays riches ont été excédentaires de 43 milliards de dollars en faveur de ces derniers.

■ PUB

Coup de pub géant pour Pretoria, dont l'annonce de déségrégation des plages sud-africaines a été largement reprise et favorablement commentée dans toute la presse française. L'apartheid mesquin s'estompe certes, mais le racisme institutionnel reste : bantoustans, système scolaire séparé, pas de droit de vote pour les Noirs... "notre lutte ne vise pas seulement à avoir accès à certains lieux réservés, mais à vaincre la colonisation de l'Afrique du Sud par une minorité", cette déclaration du Front démocratique uni (UDF) n'a été que peu reprise en France.

Elle troublait peut-être la fête en rappelant que sous la plage, les barbelés demeurent.

CITOYENNETE !

"L'intégration sociale des migrants des pays tiers résidant de façon permanente et légale dans les Etats-membres", c'est le long titre d'une étude de la Commission européenne commandée en juin 88 et à paraître.

Il s'agit, au final, d'un véritable tableau de la situation des immigrés non-CEE dans les différents pays. Cela concerne 7,8 millions de personnes, 2,55 % de la population des Douze. Première observation : si l'on retire de ce chiffre les 1,8 millions de migrants originaires de pays développés (USA, Canada, Japon...) on est très loin de "l'envahissement" par le tiers-monde si souvent dénoncé.

86,9 % des étrangers non-communautaires résident dans trois des pays de la Communauté : l'Allemagne (3 195 000, soit 5,2 % de la population

allemande), la France (2 103 000, 3,9 % de la population) et la Grande-Bretagne (1 651 000, 2,9 %). La France se distingue par un relativement fort taux de nuptialité franco-étranger et, avec la Grande-Bretagne, par un grand nombre d'acquisitions de la nationalité. Des attitudes intégrationnistes qui se distinguent de la situation allemande où, sur 36 157 acquisitions de nationalités en 1987, seulement 1 913 l'ont été par des Yougoslaves et 1 175 par des Turcs.

Selon cette étude, partout les immigrés non-européens sont les premières victimes du chômage, sauf en RFA où "une politique active favorise le retour des migrants au chômage". Ce qu'il faut traduire par : la RFA reconduit prestement à la frontière les migrants qui ont cessé de lui être utiles...

Partout, souligne le rapport, la discrimination dans le logement se fait sentir et "nombreuses sont les discriminations de fait et absences d'égalité de traitement que rencontrent les migrants d'origine non-communau-

taire dans leur vie quotidienne et qui constituent un des facteurs de nature à compromettre leur intégration sociale".

Ces conclusions, soulignées du fait que, selon ce texte, c'est en France que le statut juridique des étrangers est le plus protecteur, laissent mal augurer de la situation générale.

Un haut fonctionnaire de la Commission européenne a déclaré que "pour la Communauté, il n'y a pas d'autre alternative : ces futurs citoyens devront faire l'objet d'un traitement, de fait et en droit, égal à celui réservé aux ressortissants communautaires..."

Les propositions de ce rapport sont d'ailleurs intéressantes : les ressortissants non-CEE devraient être traités comme des Européens, passés cinq à dix ans de résidence.

Mais cela risque de rester à l'état de proposition pour de longues années durant lesquelles persisteront arbitraire, insécurité, précarité et non-citoyenneté pour des millions d'hommes et leurs familles.

LE FRIC D'ABORD ET TOUJOURS

Le Monde du 10 novembre faisait, sur deux pages, le point de la présence économique française en Afrique du Sud, en violation des demandes de boycott des instances internationales.

Selon le quotidien, 79 entreprises françaises seraient présentes au pays de l'apartheid, utilisant parfois de faux noms. La discrétion maximale est de rigueur et les 79 entreprises recensées par les services commerciaux de l'Ambassade de France ne sont que 79 boîtes postales.

Allez donc savoir que Elebelle Ltd cache Lancôme et L'Oréal, que les 40 000 membres de Vacances Ltd font en fait partie du Club-Med... On vous y expliquera même que si les Blancs en sont les clients exclusifs, c'est que "les Noirs apprécient moins le concept d'antidote de la civilisation ; les huttes, ils connaissent..."

On n'a pas de ces pudeurs chez Total et Le Monde raconte que les balayeurs portent des tee-shirts "Total : nous tenons à ce que ce soit propre". Ils travaillent pour une des multiples filiales Total. Car Total, c'est 1 500 employés

au moins, 700 stations services, 12 % du marché pétrolier sud-africain (dont la police et l'armée) et des intérêts dans l'uranium. Air Liquide, Télémechanique, Merlin-Gérin, Roussel font aussi de belles affaires et Spie-Batignolles vient d'emporter un marché de barriques : 15 000 unités à 50 000 francs pièce pour les bantoustans et les townships. Un marché de 5 milliards de rands (un rand = 2,45 FF). Marc Greil-

samer, conseiller du commerce extérieur de la France conclut ses très officielles conférences devant des patrons français en insistant : "Restez fermes et ne vous laissez pas influencer politiquement. Ne cédez pas aux chantages des sanctions qui vont à l'encontre de vos intérêts". Il pourrait ajouter qu'ils ne risquent pas grand chose à passer outre aux déclarations anti-apartheid des autorités françaises.

LE DROIT D'ASILE EN QUESTION

Différences avait récemment dénoncé les travaux en cours au sein du groupe de Schengen (Avril 89) et qui mettent en cause, à terme, le droit d'asile. Une conférence s'est tenue, à Genève, début novembre, à l'initiative de nombreuses associations européennes.

Les inquiétudes que l'on peut avoir pour le droit d'asile ne peuvent que se renforcer après les déclarations de Pierre Joxe, le 15 novembre au micro d'Europe 1. Le ministre de l'Intérieur, déclarant que "des milliers d'étrangers abusent du droit d'asile" a poursuivi : "il y a détournement de procédure lorsque des étrangers arrivent en France non pas parce qu'ils sont menacés dans leur vie

ou leur liberté, mais parce qu'ils sont au chômage".

Pour Pierre Joxe, "le résultat est que le nombre des demandeurs d'asile en France augmente depuis deux ans dans des proportions insupportables. Les lois et les traités internationaux nous obligent à les accueillir dans l'état actuel des droits, mais c'est dangereux, y compris pour les véritables demandeurs de droit d'asile qui pourraient se retrouver un jour exclus de l'asile alors qu'ils le demandent".

Au nom du maintien du droit d'asile, le ministre réclame en fait une limitation de ce droit, ce qui, mis en parallèle avec les travaux du groupe de Schengen, ne laisse pas d'être très inquiétant.

NAMIBIE : RESTER ATTENTIFS

Avec le scrutin d'indépendance en Namibie, c'est une page de l'histoire de l'Afrique australe qui vient de se tourner, si les Sud-Africains respectent leur parole jusqu'au bout du processus.

Le 14 novembre, les résultats donnaient une large majorité (57,32 %) à la SWAPO qui, depuis des années, menait la lutte pour l'indépendance. La DTA, alliance de petits groupes mise sur orbite par Pretoria, n'a recueilli que 28 % des suffrages. La SWAPO n'a pourtant pas obtenu une majorité des

deux tiers nécessaire pour établir, seule, une Constitution.

La SWAPO avait déjà lancé un appel au travail en commun de tous les Namibiens pour rendre l'indépendance (prévue pour le 1er avril) effective. Appel que Sam Nujoma, son président, a réitéré dès le lendemain du scrutin. Les Namibiens s'étant clairement prononcé pour l'indépendance et pour une majorité SWAPO, le principal danger reste Pretoria dont les coups tordus ont déjà mis à plusieurs reprises le processus électoral qui vient de s'achever.

Mais l'échec politique de l'Afrique du Sud qui espérait garder le contrôle indirect de la Namibie est aussi celui de toute une stratégie colonialiste.

Les prochains mois auront leur part de risque, ils exigent de notre part une solidarité toujours présente et active. Les élections, même si elles sont un succès contre l'apartheid, ne marquent pas la fin du chemin.

L'année prochaine sera, pour les Namibiens, l'année de tous les dangers. Une vigilance qui n'empêche pas, aujourd'hui, la joie.

Les résultats

PARTI	SIEGE	VOIX	%
Organisation du peuple sud-ouest africain (SWAPO)	41	384 567	57,32
Alliance démocratique de la Turnhalle (DTA)	21	191 532	28,55
Front démocratique uni	4	37 874	5,64
Action chrétienne nationale	3	23 728	3,53
Front patriotique de Namibie	1	10 693	1,59
Convention nationale de Namibie	1	10 452	1,55
Front national de Namibie	1	5 344	0,79
SWAPO-Démocrate	0	3 161	0,46
Action démocratique chrétienne pour la justice sociale	0	2 495	0,37
Parti démocrate national de Namibie	0	984,00	0,14
TOTAL	72	670 830	100

Source ONU

AFRIQUE DU SUD : LES ESCADRONS DE LA MORT

Vrye Weekblad, hebdomadaire sud-africain, a publié le 17 novembre dernier, l'interview de Dirk Coetzee, ancien capitaine de la police de Pretoria.

Ce dernier, réfugié à Maurice, affirme avoir été durant plusieurs années le responsable d'un escadron de la mort chargé d'exécuter des membres et responsables de l'ANC.

Le groupe de Dirk Coetzee a ainsi participé à l'assassinat de l'avocat Griffiths Mxenge en novembre 1981 à Durban. L'avocat avait été égorgé et son meurtre présenté officiellement comme un crime crapuleux.

L'escadron de la mort dirigé par Dirk Coetzee est, selon lui, l'auteur du meurtre, par lettre piégée de Ruth First, en 1982 au Mozambique. Ruth First, militante de l'ANC était aussi la compagne de Joe Slovo, dirigeant de l'ANC.

L'attentat à la bombe de 1982 contre les locaux de l'ANC à Londres a, selon ces révélations, été commis avec des explosifs entrés en Grande-Bretagne par la valise diplomatique. Enfin, Dirk Coetzee a expliqué que les chimistes de

la police sud-africaine empoisonnaient des bouteilles de whisky ensuite expédiées à l'étranger pour être données à des cadres de l'ANC.

Les révélations de Coetzee ont, bien entendu, été démenties par les autorités sud-africaines qui ont présenté l'ancien chef de commando comme un fauteur et une personne très suspect. Mais ces déclarations de Coetzee recourent parfaitement celles d'un autre membre de ces escadrons de la mort. Butana Almond Notomela, condamné à mort pour un crime de droit commun, avait confessé son appartenance à ce même

commando.

Dirk Coetzee, revendiquant d'autres actions, notamment contre Chris Hani (chef de la branche militaire de l'ANC), a également affirmé que le général Johan Coetzee, à l'époque chef de la police de sécurité, en avait été informé. "J'ai décidé de soulager ma conscience. J'ai du mépris pour ce que j'ai fait. En plus, ça n'a servi à rien", a déclaré le tueur. En effet, malgré la répression de masse, les meurtres sélectifs et les commandos de la mort, le peuple sud-africain continue d'exiger la fin de l'apartheid.

LA LONGUE MARCHÉ PALESTINIENNE

L'état palestinien a eu un an, le 15 novembre dernier. Une année importante avec l'offre de paix palestinienne à Israël, l'ouverture du dialogue américano-palestinien, la Palestine devenue observateur à l'ONU, la reconnaissance du nouvel Etat par 93 pays... Des succès, mais aussi le refus de toute négociation par le gouvernement actuel d'Israël, la poursuite de la répression

dans les territoires occupés (700 morts, 40 000 blessés, 50 000 arrestations), les écoles fermées, les journaux censurés, les intellectuels et leaders expulsés... "Il y a encore une longue route, jalonnée de beaucoup de sacrifices..." disait, il y a un an, Yasser Arafat. L'Intifada, insurrection sans arme des Palestiniens, entame sa troisième année, début décembre.

L I V R E S

■ L'INSERTION DES IMMIGRES

Le G.R.E.C. (Groupement de recherche et d'échanges et de communication) publie quelques réflexions qui ont pour point de départ la nécessité de faire jonction entre le vécu social, l'intervention associative et la recherche en sciences sociales. C'est d'ailleurs le but de cette association récente fondée par Marius Apostolo et quelques autres. Ce premier résultat de l'activité du G.R.E.C. est aussi sérieux que le travail réalisé depuis plusieurs années par ses animateurs. Pour tous renseignements, s'adresser au G.R.E.C. 15, avenue Georges-Clémenceau 94300 Vincennes. Tél : 43 98 38 61.

■ TERRORISME D'ETAT DANS L'EUROPE DES DEMOCRATIES

Le Comité d'enquête sur les violations des droits de l'homme en Europe, créé à l'initiative du Comité européen de défense des réfugiés et immigrés, de personnalités et députés européens, a publié son premier rapport consacré au "GAL (Groupement espagnol d'action anti-terroriste). Prochaine investigation : la France, avec trois entrées : le versant français de l'affaire du GAL, le travail clandestin et ses conséquences, enfin l'attitude de la France dans ses dernières colonies (Nouvelle-Calédonie, Antilles, La Réunion...). CE-DRI, case postale, CH-4002 Bâle.

■ L'URSS ET LES JUIFS

Une longue histoire, complexe, contradictoire des shtetes de l'époque aux dernières évolutions de la perestroïka.

Henri Alleg, journaliste et historien, en présente l'analyse vivante, étayée par les nombreux témoignages, qu'il a recueillis en URSS, ainsi qu'auprès d'émigrés juifs aux États-Unis et en Israël. Pour sa documentation précise et son originalité, un ouvrage à lire utilement, quoi qu'on pense de cette question, source de controverse et de passions (Editions Messidor, 1989).

E C H O S D E S C O M I T E S

PIERRELAYE. Le CL s'est joint à un "week-end droits de l'homme and Co" (17/18 nov.) organisé par le secteur Jeunes de la municipalité consacré à la lutte anti-apartheid.

CASTRES. Les 4èmes foulées multicolores de 1990 ont démarré. Cet événement sportif, prévu pour le mois de mars, drainera une trentaine d'équipes de coureurs de niveau régional et doit recevoir un appui national.

AQUITAINE. Les Fédés des Landes et de Lot et Garonne lancent une opération d'informations et de réunions pour renforcer le mouvement à Bayonne, à Bergerac, à Périgueux et environs. Pour renforcer le Mrap, renseignez-vous auprès d'Alain Miranda (président national) : 53 66 18 63 ou 53 67 23 93, ou de Jean Blum (président de la Fédé Landes) : 58 75 13 05.

LES ULIS. Droit de vote et égalité des droits pour les immigrés en France et en Europe : débat animé par R. Mérioux (Secrétaire national) ; soirée musicale avec Sara Alexander.

BOULOGNE-BILLACOURT. Fête pour l'amitié entre les peuples (25 nov.). Au programme : raï et rock. Stand à la mairie durant le "panorama des associations".

MENTON. Actions multiformes : diffusion du tract commun Snes-Mrap intitulé "Tolérance, exclusion, laïcité" auprès des enseignants ; exposition pédagogique dans les écoles sur la ci-

MESSAGE A L'ANC

Le MRAP tient à vous exprimer ici sa profonde joie, qu'il partage avec tous ceux qui luttent en France contre l'apartheid, et à vous réaffirmer son entière solidarité après cette grande victoire qu'est la libération des "cinq condamnés de Rivonia", et de deux autres dirigeants, qui tous consacrent leur vie à la libération de leur peuple.

Nous sommes à vos côtés, et continuerons en France le combat que nous menons en commun pour obtenir dans l'avenir le plus proche, la libération réelle de Nelson Mandela. Nous savons tous que ce sera un élément symboliquement capital dans le processus engagé, nous l'espérons de façon inébranlable, pour un Etat Sud-Africain Libre et Démocratique. (15 nov. 89)

toyenneté et présentation de la presse du mouvement (8 numéros de *Différences* spécial "Enquêtes d'identité" commandés).

MASSY. Permanences juridiques Asti/Mrap : tous les samedis (10h à 12h) au siège de la GAEC - 6, square de la Poterne, Massy-Verrières. Tél. : 60 11 99 50 poste 53 65.

AGEN. Fausto Giudice (auteur de *Têtes de turcs en France*, disponible au siège du Mouvement) est invité à une conférence-débat. (8 déc.)

SAINT GILLES. Une assemblée de citoyens de la ville s'est réunie le mois dernier. Ils ont créé le comité local Mrap. A bientôt pour de plus amples informations... Quelques jours auparavant, on apprenait l'inculpation du maire le comte de Chambrun (le seul maire FN de France) pour infraction à la réglementation des relations financières avec l'étranger. Il se serait rendu coupable de délits douaniers. Décidément, monsieur le maire cumule les affaires de justice : en juin dernier, il avait été condamné pour diffamation à l'égard du MRAP. C'est du joli !

CLERMONT-FERRAND. Une exposition itinérante regroupant 50 calligraphies inspirées par la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen, signées par plusieurs auteurs arabes, japonais et français, se déplacera en plusieurs lieux de la ville du 28 oct. au 10 fév. 90. Organisée par le CL avec le soutien de plusieurs autres associations. (Tél : 73 37 59 73)

MANOSQUE : CONTRE L'ARROGANCE DE L'EXTREME-DROITE

La population de Manosque se heurte depuis plusieurs mois au développement affiché et agressif du racisme. Quelques faits : en juin, deux enfants (de 13 et 14 ans) d'origine algérienne sont frappés et injuriés par un automobiliste qui disparaît dans la nature. Plainte est déposée par les familles et le Mrap. L'affaire est suivie par maître Touiton de Marseille. Le Front national s'affiche chaque semaine sur le marché, parallèlement les bombages racistes se multiplient. Un conseiller municipal, saisi par le Comité local, pose le pro-

blème en réunion municipale. Réponse éloquent du maire : un élu du FN est chargé de la sécurité !

Trop, c'est trop ! Le CL fait circuler une pétition adressée au premier magistrat dans la ville dans laquelle 800 personnes et associations signataires lui demandent "de faire respecter les dispositions de la loi du 1er juillet 1972 qui répriment les actes et écrits à caractère raciste, quels que soient les auteurs et leur appartenance politique".

Mr le Maire aura-t-il entendu la voix de la justice de son pays ?

...Le Mrap telex...Le Mrap telex...Le Mrap tel

■ **Le Pen condamné.** Par jugement du 9 novembre 1988, le Tribunal de Grande Instance de Paris avait condamné M. Jean-Marie Le Pen à la somme de 1 Fr de dommages-intérêts pour avoir qualifié le MRAP d'organisation raciste sur Europe n° 1, le 29 mars 1988. Insatisfait de cette décision, Jean-Marie Le Pen a fait appel. La Cour d'Appel de Paris, par arrêt du 30 octobre 1989, vient de porter les dommages et intérêts que Jean-Marie Le Pen devra verser au MRAP à la somme de 10 000 Frs. (31 octobre 89)

■ **SOS Algérie.** Après le tremblement de terre survenu en Algérie le 29 octobre, le Mrap appelle l'ensemble de la population française à exprimer sa solidarité en participant aux différentes collectes organisées par les Organisations Non-Gouvernementales ou à soutenir la campagne de MRAP-Solidarité en faveur des sinistrés de ce séisme (CCPMRA-Solidarité : Paris 12 869 86 D) en spécifiant "pour les sinistrés d'Algérie". (31 oct. 89)

DE VOUS A NOUS

Pour que dans cette rubrique nous puissions annoncer vos actions - et non pas seulement les traiter après coup - faites parvenir l'information avant le 15 de chaque mois.

■ **Congrès.** Présence de membres du secrétariat national et tenue d'un stand au congrès de la CIMADE (18 nov.) et du Syndicat des Avocats de France.

■ **Florence.** Rassemblement organisé par l'association anti-raciste Centro Collegamento (19 nov.). Présence de Michelle Ganem, chargé de l'Europe.

■ **Antisémitisme.** Présence et intervention d'A. Lévy sur la résurgence de l'anti-racisme au cours d'un débat co-animé par plusieurs associations. (Orléans, nov. 89)

■ **Droit d'association.** Une quinzaine de personnes, dont des responsables d'associations communautaires, ont été interpellées en Lorraine par la Police de l'Airet des Frontières. Bien que la plupart aient été relâchées, la presse locale pratique allègrement l'amalgame par des détails flous, de vagues allusions à des "passeurs professionnels". Ces allégations de fait constituent de graves accusations.

Ces actions conjuguées de la presse et de la P.A.F. (Police de l'Airet des Frontières) en Lorraine sont-elles le préambule de ce que serait l'application des accords de Schengen dans la future Europe ? [...] Notre Mouvement rappelle le droit d'association pour les ressortissants étrangers comme pour les nationaux. Il rappelle également que toute personne est présumée innocente jusqu'à ce qu'elle ait été déclarée coupable. (30 oct. 89)

LES PIEDS SENSIBLES
c'est l'affaire de

SULLY

Confort, élégance, qualité,
des chaussures faites pour marcher

85 rue de Sèvres
5 rue du Louvre
53 bd de Strasbourg
81 rue St-Lazare

Du 34 au 43 féminin,
du 38 au 48 masculin, six largeurs

CATALOGUE GRATUIT
SULLY, 85 rue de Sèvres, Paris 6^e
5 % sur présentation de cette annonce



Pompes funèbres
Marbrerie

**CAHEN
& Cie**

43.20.74.52

MINITEL par le 11